



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Association L214



Le 28/09/2023

Viande de cochons : Poulaillon et Marie Blachère s'engagent à respecter le Pig Minimum Standards d'ici 2030

Ces entreprises sont les premières à dire non aux pires pratiques

Les deux enseignes de boulangeries viennent de s'engager à respecter les critères du [Pig Minimum Standards](#) (PMS), pour la totalité de leurs approvisionnements en viande de cochons, d'ici 2030. Le PMS est une demande portée par L214 et soutenue par plusieurs associations de protection animale en France et en Europe.

En s'engageant à respecter le PMS, Marie Blachère et Poulaillon font le choix :

- de bannir toutes les mutilations pratiquées sur les cochons, le claquage* des porcelets et le sevrage de ces derniers avant 28 jours,
- d'imposer la mise en place d'enrichissements et une réduction des densités,

-
- de refuser les cages individuelles et les méthodes d'étourdissement impliquant une haute concentration de CO₂,
 - d'inclure une part minimale d'approvisionnement issue d'élevages garantissant un accès à l'extérieur aux animaux.

Autant de pratiques [que rejettent 8 Français sur 10](#). Par cet engagement, Marie Blachère et Poulaillon répondent donc à l'attente sociétale s'agissant des conditions d'élevage et de mise à mort des cochons.

[→ Voir l'engagement de Poulaillon](#)

[→ Voir l'engagement de Marie Blachère](#)

[→ Voir les critères du Pig Minimum Standards](#)

Un engagement concret contre les méthodes illégales de la filière porcine

En France, la quasi-totalité des élevages standard de cochons enfreignent la réglementation, notamment par la pratique de mutilations routinières comme la caudectomie et ce, avec la complaisance des services de l'État depuis plus de 20 ans. [C'est ce qu'a rappelé, le mois dernier, le tribunal correctionnel de Brest](#) en condamnant à une amende de 20 000 € un élevage breton pratiquant la coupe systématique des queues des cochons.

En s'engageant à respecter le PMS, Marie Blachère et Poulaillon refusent *de facto* de s'approvisionner auprès d'exploitations hors la loi. Il s'agit là d'un choix que peut faire l'ensemble des entreprises agroalimentaires commercialisant de la viande de cochons.

Pour Brigitte Gothière, cofondatrice de L214 : « *Après les œufs de poules élevées en cage et les poulets "de chair", les entreprises commencent également à se détourner des pires pratiques de la filière porcine. Elles répondent ainsi à la demande des citoyens, majoritairement favorables à des conditions d'élevage et d'abattage moins préjudiciables pour les cochons. C'est le cas de Marie Blachère et Poulaillon, qui ont pris leurs responsabilités en s'engageant à respecter les critères du Pig Minimum Standards. L214 appelle l'ensemble des entreprises agroalimentaires à suivre leur exemple pour mettre fin aux pires méthodes d'élevage et d'abattage des cochons et refuser de cautionner les pratiques*

*illégales de la majorité des exploitations porcines françaises. **En l'absence d'engagement similaire à celui de Poulaillon et de Marie Blachère, les entreprises consentent à commercialiser des produits issus d'exploitations enfreignant la réglementation.** »*

Contacts presse :

Brian Mordasini : 06 56 66 46 31

Helen Ha : 06 56 66 42 37

*Le claquage est une pratique consistant à abattre les porcelets jugés trop malades ou chétifs en les frappant contre une surface rigide.

Les problèmes systémiques de l'élevage intensif des cochons

En France, 95 % des cochons sont élevés dans des conditions intensives : ils passent leur vie dans une grande promiscuité, sans paille à disposition pour pouvoir assouvir leurs besoins comportementaux et sans avoir accès ni à l'extérieur ni même à la lumière du jour. Les truies reproductrices sont maintenues environ la moitié de leur vie dans des cages individuelles étroites qui ne leur permettent pas de se retourner : cages de gestation (durant 4 semaines après la saillie puis 1 semaine avant la mise bas) et cages de maternité (durant la période de mise bas et d'allaitement des porcelets). Les porcelets sont sevrés de façon prématurée et ont la queue coupée dès la naissance alors que cette pratique routinière est illégale.

[→ Voir les enquêtes de L214 sur les cochons](#)

Le Pig Minimum Standards : la nouvelle campagne de L214 auprès des entreprises

Dans la continuité de son action auprès des entreprises agroalimentaires visant à mettre fin à l'élevage en cage des poules pondeuses ainsi qu'aux pires pratiques d'élevage et d'abattage des poulets « de chair », L214 appelle les entreprises à rejoindre le Pig

Minimum Standards.

Cette politique minimale :

- interdit toutes les mutilations pratiquées sur les cochons, le claquage des porcelets et le sevrage de ces derniers avant 28 jours,
- impose la mise en place d'enrichissements et une réduction des densités,
- bannit les cages individuelles et les méthodes d'étourdissement impliquant une haute concentration de CO₂,
- demande une part minimale d'approvisionnement issue d'élevages garantissant un accès à l'extérieur aux animaux.

→ [Voir les critères du Pig Minimum Standards](#)

::

À propos de L214

L214 est une association de défense des animaux. Depuis ses débuts en 2008, elle a rendu publiques plus de [130 enquêtes](#) révélant les conditions d'élevage, de transport et d'abattage des animaux. Ces vidéos ont permis de dévoiler les pratiques routinières et les dysfonctionnements d'une industrie qui considère et traite les animaux comme des marchandises.

Forte de plus de 50 000 membres, suivie par plus d'un million de personnes sur les réseaux sociaux, L214 a notamment obtenu l'engagement de plus de 180 entreprises [à renoncer aux œufs de poules élevées en cage](#) et [aux pires pratiques d'élevage et d'abattage des poulets élevés pour leur chair](#) et la création d'une [commission d'enquête parlementaire](#) sur les conditions d'abattage des animaux. Participant activement au débat démocratique, [L214 est régulièrement sollicitée](#) par les médias pour son expertise, et revendique l'arrêt de la consommation des animaux et des autres pratiques qui leur nuisent.

